

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013  
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55  
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50  
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

### ABSENT :

M. MAURRAS Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Commune du Haillan - Association "Les amis de la pelote Basque du Haillan" -  
Organisation de la Coupe du Monde de pelote basque "Fronton 2020" du 27  
octobre au 2 novembre 2013 - Subvention communautaire de fonctionnement -  
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Fédération Internationale de Pelote Basque (FIPV) étudie depuis plusieurs années la possibilité de hisser un jour la pelote basque au rang des disciplines internationales olympiques. La candidature de Madrid pour l'organisation des jeux olympiques en 2020 pourrait être une opportunité à saisir.

C'est dans cet esprit qu'est née, en 2011, l'idée de créer une compétition de pelote basque portant le nom officiel de coupe du monde « Fronton 2020 », avec un trophée spécial remis par le Président du Comité International Olympique.

L'objectif de cette manifestation est de simplifier la pratique de la pelote basque et de la développer dans les pays où elle est peu ou pas pratiquée, afin de la faire reconnaître comme un sport olympique. En effet, cette reconnaissance exige que 60 pays minimum l'adoptent, contre 30 actuellement. La pelote basque est reconnue comme une discipline à part entière par le Comité International Olympique, et largement soutenue dans les pays d'Amérique du sud avec sa présence aux Jeux Panaméricains.

Ainsi, à la suite d'un appel à candidature de la FIPV auprès de 30 pays pratiquant la pelote basque, la candidature de la France a été validée. Dans ce contexte, la ville du Haillan, avec son club local « les amis de la pelote basque du Haillan », la Ligue d'Aquitaine de pelote basque et la Ligue de Côte d'argent de Pelote Basque ont obtenu l'organisation de cette compétition qui constituera la première Coupe du Monde « Fronton 2020 ».

La Ligue de la Côte d'Argent de Pelote Basque qui est affiliée à la Fédération Française de pelote Basque depuis 1992, et appartient à la Ligue d'Aquitaine de Pelote Basque, compte 53 clubs représentant environ 1800 licenciés pouvant pratiquer les différentes spécialités de pelote basque. Les installations qu'elle gère comprennent 16 trinquets, 4 frontons murs à gauche dont 2 couverts, un jaï alai et 15 frontons place libre.

Cette première coupe du monde « Fronton 2020 » qui réunira 200 participants de 12 nationalités (dont des champions originaires des Etats-Unis, d'Argentine, du Mexique, d'Espagne), comportera les spécialités suivantes :

- hommes : - main nue individuelle et paleta gomme individuelle,  
- paleta cuir et frontenis en équipe de deux joueurs.
- femmes : frontenis et paleta gomme en équipe de deux joueuses.

Les spécialités de la pelote basque suivantes seront présentées lors de cette compétition:

- **la paleta** (raquette en bois) avec une pelote de cuir est une spécialité qui se pratique par équipes de deux joueurs (un avant un arrière) en fronton mur à gauche 36 m et en trinquet.
- **la main nue** pratiquée en individuel ou par équipes de deux est professionnelle en Espagne et se joue sur des frontons murs à gauche.
- **le frontenis**, spécialité née au Mexique qui se joue en fronton mur à gauche court de 30 mètres par équipe de deux. L'instrument est une raquette de tennis avec un cordage doublé au niveau de la zone d'impact de la pelote qui est en gomme creuse remplie de gaz.
- **la gomme creuse appelée aussi « balin »** est une spécialité que les hommes pratiquent en fronton mur à gauche en individuel et qui, pratiquée en trinquet, se joue par équipe de deux joueurs. Les femmes pratiquent cette spécialité en trinquet comme en fronton mur à gauche. Les instruments utilisés sont une raquette, en bois lamellé-collé dénommé paneton et une pelote, faite de gomme creuse favorisant les rebonds.
- **la grande chistera dénommée cesta punta** quand elle est pratiquée en jaï-lai.
- **la joko garbi (petit gant)** se joue sur un fronton de 80 m de long avec un gant spécial courbé.

Le programme de compétition prévu s'organise autour de ces spécialités et se terminera par une cérémonie de clôture le 2 novembre en soirée.

Cette compétition devrait voir la présence de joueurs de très haut niveau issus des quatre meilleurs pays titrés lors des derniers championnats du monde et qualifiés dans les six spécialités. Certains grands noms tels que Christophe Olha et Benoit Mandagaran, champions de France de cesta punta et de Waltary et Thierry Harismendy, champions de France de pelote à main nue sont attendus. Egalement, des représentants de cette discipline régionale tels que Pierre Lascalde et Patxi Guillenteguy du CA béglais, originaires d'Aquitaine, devraient confirmer leur présence.

Cette coupe du monde sera relayée par les médias locaux : le journal Sud Ouest, France 3 Aquitaine, et nationaux : M6, ETB (chaîne de télévision basco - espagnole), TVPI (chaîne de télévision privée basque). Le réseau des radios publiques et privées ainsi que la presse nationale et locale participeront au suivi de cet événement.

Les retombées attendues de cette manifestation pour le territoire de l'agglomération sont les suivantes :

- pour 200 participants confirmés de 12 nationalités, 400 spectateurs par jour sont attendus, soit sur 7 jours, 4 800 personnes.
- les équipements mobilisés sont les équipements sportifs de la commune du Haillan, à savoir ceux de la salle Pierre Dalbarade comprenant un fronton mur à gauche à 36 mètres complété par un mur mobile à 30 mètres, un trinquet et un ensemble de vestiaires et sanitaires sur une surface de 1 130 m<sup>2</sup> pouvant accueillir un public de 400 personnes maximum par jour.
- cette manifestation génère la mobilisation de 180 emplois bénévoles affectés selon leur formation initiale.
- en marge de la coupe du monde officielle, se déroulera l'opération « 1000 jeunes » du 28 au 30 octobre qui consistera à initier un jeune public aux spécialités de la pelote basque sur un fronton mobile. Dans ce cadre, des ateliers seront mis en place allant de la fabrication des instruments à celle des installations sportives afférentes aux pratiques de la pelote basque.
- les retombées économiques seront celles liées à l'hébergement, la restauration et les déplacements des participants et des spectateurs.
- le partenariat privé assure 40% du budget de la manifestation et les collectivités publiques 47%, le reste des recettes, soit 13% provenant de la billetterie et de la vente de produits promotionnels.

Pour l'organisation de cette manifestation, l'association « les amis de la pelote basque du Haillan » sollicite une subvention à hauteur de 20 000 € pour un montant de dépenses subventionnables T.T.C de 390 000 € détaillés dans le tableau ci-après :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Hébergement	90 000	<b>Subventions :</b>	<b>185 000</b>
Restauration	90 000	- Ville du Haillan	10 000
Transports	15 000	- CRA	60 000
Salaires	9 000	- CG33	30 000
Communication	32 000	- CUB	20 000
Installation équipements	89 500	- Fédération Française de pelote basque	15 000
Vestiaire (maillots)	22 000	- Etat CNDS	30 000
FIPV (droits d'organisation)	18 000	- Etat réserve parlementaire	20 000
Cérémonies	10 000		
Frais divers	14 500		
		<b>Partenariats</b>	<b>153 500</b>
		<b>Soirées VIP</b>	<b>30 000</b>
		<b>Billetterie</b>	<b>10 000</b>
		<b>Bodega</b>	<b>8 500</b>
		<b>Vente de produits</b>	<b>3 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>390 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>390 000</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement d'intervention relatif aux manifestations à caractère économique adopté par le Conseil de Communauté du 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la Coupe du monde 2020 de pelote basque qui sera organisée par l'association « les amis de la pelote basque du Haillan » du 27 octobre au 2 novembre 2013, en association avec la Fédération Internationale de Pelote Basque, la Fédération Française de Pelote Basque, la Ligue de Côte d'Argent de Pelote Basque et la Ligue d'Aquitaine de Pelote Basque constitue, par son caractère innovant et international, et, en même temps ancré dans la culture locale, un évènement attractif pour l'agglomération bordelaise.

### **DECIDE**

**Article 1 :** Il est attribué à l'association « les amis de la pelote basque du Haillan » une subvention à hauteur de 20 000 € pour l'organisation de la coupe du monde de pelote basque « Fronton 2020 » qui se déroulera du 27 octobre au 2 novembre 2013 sur la commune du Haillan.

**Article 2 :** Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée qui fixe les conditions de règlement de la subvention précitée.

**Article 3 :** La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes et républicains vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
15 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 15 OCTOBRE 2013

M. NICOLAS FLORIAN